



Contrat - AMAP Les Petits Légumes

Légumes **HIVER 2019**

(09 janvier au 29 mai 2019)

- Le présent contrat est passé entre l'adhérent ci-dessous :

NOM : _____

Prénom : _____

Tél : _____ Email : _____

Adresse : _____

- Et le producteur suivant :

LEGUMES Hiver	Ferme de Bagneux - François Chevallier SIRET : 42466866300018 - APE : 0150Z	
	Nombre de paniers : 11* (1 par quinzaine : du 09 janvier au 29 mai)	
	Petit panier : 7€	Grand panier : 13€
Montants (€) Saison HIVER complète	<u>11 paniers X 7€ = 77€*</u> Règlement en 2 chèques : 39€ et 38€ (Encaissement : début janvier et début avril) <input type="checkbox"/>	<u>11 paniers X 13€ = 143€*</u> Règlement en 2 chèques : 71€ et 72€ (Encaissement : début janvier et début avril) <input type="checkbox"/>
Montants (€) Saison HIVER entamée <i>VOIR PLANNING 2019</i>	ou au prorata des paniers achetés : (nbre).....x..... € = (en 1 ou 2 chèques)	

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **« Ferme de Bagneux »**

et à remettre à Isabelle GAY (référente LEGUMES)

L'adhérent s'engage à régler l'ensemble des paniers de légumes reçu durant l'HIVER 2019 (Voir Planning 2019), à être solidaire des surplus et aléas de la production, à participer au bon déroulement de la vie de l'AMAP et à participer à la préparation des paniers au moins une fois dans la saison

Il règle l'adhésion de 10€ à l'association et la participation de 15€ à la caisse de solidarité de l' AMAP

Par chèque à l'ordre de l' « AMAP les petits légumes »

Soit 10 € + 15 € = **25 €**



Chaque membre (consom'acteur et producteur) s'engage également à respecter la charte des AMAP et avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'association.

Date et Signature(s) :